

DÉPARTEMENT COVID-19 : LE DÉPARTEMENT S'ORGANISE POUR BIEN VOUS ACCUEILLIR



Face à la pandémie de Covid-19, les services départementaux s'organisent pour accueillir le public dans le strict respect des règles sanitaires.

Créé le: 23/08/2020

- Mis à jour le : 27/08/2020

Depuis le 20 juillet, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

Il s'agit d'une condition d'accès obligatoire à un établissement clos, dans les espaces communs et les bureaux d'entretien des établissements recevant du public.

Du gel hydro-alcoolique est à la disposition des visiteurs à chaque entrée de bâtiment et un marquage au sol permet de respecter la distanciation d'un mètre.

La Maison départementale des personnes handicapées

Depuis le 24 août, l'accueil physique de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH77) est de nouveau ouvert au public sans rendez-vous et aux heures habituelles, dans le strict respect des recommandations sanitaires en vigueur. Du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h30.

> Plus d'informations sur [le site de la MDPH](http://www.mdp77.fr/). (<http://www.mdp77.fr/>)

Les Maisons départementales des solidarités

L'accueil physique dans les 14 MDS est ouvert uniquement sur rendez-vous pour garantir un accueil

il individualisé et sécurisé. Tous les locaux ont été adaptés pour tenir compte des règles sanitaires recommandées par le Gouvernement. En outre, les professionnels ont été spécialement formés aux mesures sanitaires.

La prise de rendez-vous se fait soit au 01 64 14 77 77 pendant les horaires d'ouverture, soit 24h/24 sur le site [rdv-solidarites.fr](https://www.rdv-solidarites.fr) (<https://www.rdv-solidarites.fr>), afin de garantir un temps dédié, sans attente, soit sur place, soit par téléphone, soit à domicile.

Musées départementaux et château de Blandy-les-Tours

Avant de se rendre sur place, les visiteurs sont invités à prendre connaissance des conditions particulières d'accès aux collections et aux expositions soit par téléphone ou sur leur site internet respectif :

Musée de Préhistoire d'Ile-de-France ;

Musée de la Seine-et-Marne (à partir du 7 septembre) ;

Musée Stéphane Mallarmé

;

Musée des Peintres de Barbizon ;

Musée-jardin Bourdelle ;

Château de Blandy-les-Tours.

Archives départementales

La salle de lecture des Archives départementales à Dammarie-les-Lys est ouverte les lundis, mardi et jeudi de 9h à 16h30. Des conditions particulières à respecter sont mentionnées sur [le site web des archives](http://archives.seine-et-marne.fr/salle-de-lecture) (<http://archives.seine-et-marne.fr/salle-de-lecture>).

➤ Pour connaître les mesures nationales, consultez [le site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).